

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230207-D2023_02_007-DE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 5 du mois de février, à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 31 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Marina BALOGE

ELU (29 Janvier 2023)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
BALOGÉ Marina	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
CAILLEAUD Véronique	Adjointe				
CESAR Jean-François	Conseiller				
COULAIS Valérie	Conseillère				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
FAUSSOT Johann	Conseiller				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LELOT Christine	Adjointe				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MACE Joëlle	Conseillère				
MARSAUD Christia	Conseillère				
POLO Frédérique	Conseillère				
RAGON Damien	Adjoint				
RICHIER Philippe	Maire				
15	15	15	0	0	0

D2023-02-007

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230207-D2023_02_007-DE



VU

- Les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Loi n°92-108 modifiée du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux
- Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat
- Loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration de la commune nouvelle
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Loi n°2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes
- Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Loi des Finances pour 2020 – article 3
- Décret n°2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton
- Articles L2123-20 à L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (indemnités de fonction de maire, adjoint au Maire, conseillers municipaux)
- Circulaire ministérielle du 9 janvier 2019
- Statut de l'élu local de l'Association des Maires de France-version mise à jour le 29/02/2020
- Fiche DGFIP du 28 novembre 2017 relative aux modalités d'imposition des élus locaux au 1er janvier 2017. Note d'info DGCL 02/11/2018
- L'instruction n°NOR/INTB1407194N du 24 mars 2014
- La délibération 2023_02_004 du conseil municipal du 5 février 2023 relative à l'élection du Maire,
- La délibération 2023_02_005 du conseil municipal du 5 février 2023 relative à la fixation du nombre d'adjoints à 4,
- La délibération 2023_02_006 du conseil municipal du 5 février 2023 relative à l'élection des adjoints,

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230207-D2023_02_007-DE



CONSIDERANT

Considérant que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Considérant que lorsque le conseil municipal se prononce sur un taux (pouvant être différent pour le maire, les adjoints et les conseillers municipaux), il doit se référer aux plafonds suivants définis par la loi :

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES			
POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMUM LEGAL (en % de l'IB 1027 et IM 830)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)	PROPOSE
Moins de 500	25,5	1 026,51	
De 500 à 999	40,3	1 622,29	
De 1 000 à 3 499	51,6	2 077,17	1523,66 (37,85%)
De 3 500 à 9 999	55	2 214,04	
De 10 000 à 19 999	65	2 616,59	
De 20 000 à 49 999	90	3 622,97	
De 50 000 à 99 999	110	4 428,08	
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145	5 837,01	
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 918,51	
Majoration maximale de l'indemnité des maires de communes de 100 000 habitants et plus : 40 % = 2 334,81 €			

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230207-D2023_02_007-DE



INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE			
POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMUM LEGAL (en % de l'IB 1027 et IM 830)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)	PROPOSE
Moins de 500	9,9	398,53	
De 500 à 999	10,7	430,73	
De 1 000 à 3 499	19,8	797,05	682,33 (16,95%) <i>1^{er} adjoint</i> 394,50 (9,80%) <i>2,3 et 4^{ème} adjoint</i>
De 3 500 à 9 999	22	885,62	
De 10 000 à 19 999	27,5	1 107,02	
De 20 000 à 49 999	33	1 328,42	
De 50 000 à 99 999	44	1 771,23	
De 100 000 à 200 000	66	2 656,85	
Plus de 200 000	72,5	2 918,51	
Adjoint au Maire d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 388,81	

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230207-D2023_02_007-DE



INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX			
TYPE DE COMMUNE	TAUX MAXIMUM LEGAL (en % de l'IB 1027 et IM 830)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)	PROPOSE
Marseille, Lyon <i>(art. L. 2511-34 du CGCT)</i>	34,5	1 388,81	
Communes de 100 000 habitants et plus : conseillers municipaux <i>(art. L. 2123-24-1-I du CGCT)</i>	6	241,53	
Communes de moins de 100 000 habitants : conseillers municipaux <i>(art. L. 2123-24-1-II du CGCT)</i>	6 (dans l'enveloppe maire + adjoints)	241,53	—
Ensemble des communes : conseillers municipaux délégués <i>(art. L. 2123-24-1-III du CGCT)</i>	Indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints	Indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire maire + adjoints	—

Considérant que selon le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 publié au JORF le 8 juillet 2022, le montant mensuel correspondant à l'indice brut 1027 au 1^{er} juillet 2022 est de 4025,5275 € (**Point d'indice mensuel : 4,85003 € X IM 830 = 4025,5275**) et le montant annuel, 48306,33 €.

Considérant que la commune compte actuellement une population totale de 1167 habitants,

Considérant que le nombre d'adjoints, décidé par le conseil municipal, ne doit pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (articles L. 2122-10 et L. 2122-2 du CGCT),

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230207-D2023_02_007-DE



Considérant que le nombre d'adjoints maximal pour la strate de la commune est donc de 4 (15 X 30%),

Considérant que l'enveloppe globale brute à ne pas dépasser est de 5265.37 euros par mois,

Considérant que l'indice brut terminal de la fonction publique est aujourd'hui 1027 (indice majoré 830),

PROPOSITION DU MAIRE :

-A sa demande, l'indemnité du Maire est, à compter du 5 février 2023, calculée par référence au barème fixé par l'art. L.2123-23 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune (ou de la commune déléguée), soit :

Indemnité maximale x 37,85 % soit 1523,66 €/mois Brut

Cette indemnité sera perçue par le Maire à compter du 5 février 2023.

-Les indemnités des adjoints sont, à compter du 5 février 2023, calculées par référence au barème fixé par les articles L.2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

ADJOINT	Base retenue	Montant Brut mensuel
1^{er} adjoint	Indemnité maximale x 16,95 %	682,33 €/mois Brut
2^{ème} adjoint	Indemnité maximale x 9,80 %	394,50 €/mois Brut
3^{ème} adjoint	Indemnité maximale x 9,80 %	394,50 €/mois Brut
4^{ème} adjoint	Indemnité maximale x 9,80 %	394,50 €/mois Brut
		1865,83

Ces indemnités seront perçues par les adjoints à compter du 5 février 2023.

-Ces indemnités (Maire + Adjoints) subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

-Les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour une enveloppe de **3389,49 euros**

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
DELIBERATION ADOPTEE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	15	0	15	0	15	15	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 085-218500148-20230207-D2023_02_007-DE



Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire, Philippe RICHIER

Le 6 Février 2023



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 08/02/2023

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- **d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou**
- **d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou**
- **d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.**

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075